

Votre Assurance

► RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE



ATTESTATION

COURTIER

WTW SPORTS & ENTERTAINMENT

TOUR HEKLA

92800 PUTEAUX

Tél : 01 41 43 50 00

Fax : 01 41 43 55 55

Portefeuille : 0204050684

Vos références :

Contrat n° 7275462604

AXA France IARD, atteste que :

**SA FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME
VELODROME NATIONAL
1 RUE LAURENT FIGNON
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX**

a souscrit le contrat d'assurance n° **7275462604**, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat **et notamment lors de la manifestation « Mon Club Mon Vélo » conformément aux articles L321-1 et suivants du Code du Sport..**

Les garanties sont accordées à concurrence des montants suivants :

Pour l'ensemble des dommages corporels, matériels, immatériels, confondus 22.000.000 € par sinistre
Dont :

- Pour l'ensemble des dommages matériels et immatériels consécutifs.... 5.000.000 € par sinistre

- Dommages immatériels non consécutifs.....3.000.000 € par sinistre et par année d'assurance

La garantie « Individuelle Accident » souscrite dans le cadre du contrat n° 7279855404

est accordée à concurrence des montants suivants :

- Montant par événement 500.000 €

- Décès 5.000 €

- Invalidité permanente totale 10.000 €

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2026 au 31/12/2026 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 12 juin 2026
Pour la société :

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.